



## COMMUNE DE LE CLERJUS

### ARRETÉ N° AR\_2024\_020

#### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de LE CLERJUS (Vosges),

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents ;

Considérant que dans le cadre de travaux dans le bâtiment communal sis 3 Rue des Ecoles, il y a lieu de réglementer la circulation de cette rue.

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Afin de permettre à l'Entreprise CHIPEAUX dont le siège social est situé 24 Route de Lure 70210 MELISEY, d'effectuer des travaux dans le bâtiment communal sis 3 Rue des Ecoles.

La circulation sera interdite du **Mardi 2 Avril 2024 à partir de 07h00 et jusqu'à la fin des travaux** sur la voie suivante : **Rue des Ecoles du n° 2 jusqu'au n° 3**

#### **ARTICLE 2** :

Le stationnement sur l'emprise du chantier sera interdite à tous les véhicules excepté les véhicules de chantier.

#### **ARTICLE 3** :

Les dispositions de l'article 2 ne sont pas applicables aux véhicules des médecins, des services de sécurité et ambulanciers.

#### **ARTICLE 4** :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par l'Entreprise CHIPEAUX de MELISEY.

**ARTICLE 5** : Monsieur Le Maire, M. Le Commandant de la Communauté des Brigades des Gendarmeries de Xertigny-La Vôge-Les-Bains sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité des secteurs réglementés et au lieu habituel d'affichage.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. Le Commandant de la Communauté des Brigades des Gendarmeries de Xertigny-La Vôge -Les-Bains,
- M. le Directeur du S.D.I.S. des Vosges
- L'Entreprise CHIPEAUX de MELISEY

Fait à Le Clerjus, le 27/03/2024  
Le Maire,  
Philippe JOLLET

